

PROGRAMME DE FORMATION : Recyclage du Personnel Electricien

Objectif Général :

Permettre à l'employeur de réactualiser et renouveler les titres d'habilitation électrique

Objectifs pédagogiques :

- Permettre au participant de réactualiser ses connaissances,
- Permettre au participant de maîtriser les prescriptions de sécurité électrique

Textes de référence : Conforme au décret n°88-1056 du 14 novembre 1988 (respect des prescriptions de la publication UTE C 18 510) et aux recommandations de la CNAM.

Public :

Toute personne préalablement formée à la sécurité en matière d'électricité et habilitée dans une période inférieure à trois ans et six mois

Pré requis :

- Comprendre et parler la langue française,
- Pour le recyclage se présenter avec son titre d'habilitation

Durée préconisée : 1 jour

Tarifs HT* par stagiaire :

En Inter : 190€ HT par participant

En Intra : 740€ HT pour un groupe de maximum 12 personnes

Lieux de formation : en intra** sur le site de l'entreprise (**Formation réservée à un groupe de minimum 6 maximum 12 salariés d'une seule entreprise, coût est forfaitaire, locaux et matériel mis à disposition par le client. Les dates déterminées conjointement et les contenus sont adaptables en fonction de vos besoins et attentes) ou en Inter entreprises (nos tarifs comprennent la mise à disposition des moyens et de l'environnement pédagogiques).

Programme détaillé:

La formation théorique :

- Les évolutions réglementaires et statistiques d'accidents d'origine électrique
- Rappels sur la connaissance de l'électricité et sur les dangers du courant électrique :
 - Notions élémentaires d'électricité
 - Présentation et analyse d'accidents
 - Protection contre les contacts directs/indirects
 - Les régimes de neutre,
 - Les appareillages électriques,
 - Les réseaux HT,
 - Les incendies électriques
- Préparation au recyclage de l'habilitation électrique :
 - Travaux hors et au voisinage d'une installation électrique
 - Codification des habilitations du personnel
 - Domaines de tension
 - Différences entre les très basses tensions (TBTS, TBTP, TBTP)
 - Zone à risque
 - Les titres d'habilitations,
 - Les équipements de protection individuelle (EPI) et collective,
 - Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique,
 - Rôles de l'exécutant électricien en BT et HT,
 - Rôles du chargé de consignation en BT et HT,
 - Le déroulement des travaux hors tension en BT et HT,
 - Les rôles du chargé d'intervention (mesurages, raccordement, remplacements d'appareillages débrochables)
- Contrôle des connaissances acquises par les participants,

L'évaluation : L'avis d'habilitation est donné par l'animateur à l'issue d'un test réalisé à la fin de la formation. Avis possibles : BC B1 V B2 V BR.

- Le titulaire B1 pourra :
 - exécuter sur ordre des travaux d'ordre électrique,
 - être responsable de sa propre sécurité
- Le titulaire BR pourra :
 - être titulaire B1 d'office
 - être titulaire BC d'office
 - diriger ou effectuer les interventions
 - assurer sa sécurité et celle du personnel placé sous ses ordres
 - surveiller en permanence son personnel
 - désigner, si nécessaire, un surveillant de sécurité
- Le titulaire B2 pourra :
 - diriger les travaux
 - assurer sa sécurité et celle du personnel placé sous ses ordres

- surveiller en permanence son personnel
- désigner, si nécessaire, un surveillant de sécurité

Nos formations intègrent :

- la remise à chaque stagiaire d'un document pédagogique,
- l'établissement de l'attestation de formation,
- la remise à l'employeur, du certificat proposant le degré d'habilitation pour chaque participant,

Matériel et accessoires : une salle avec tables et chaises en quantités suffisantes.

Recyclage préconisé : tous les 3 ans. Le changement de fonction et la mutation nécessitent aussi un renouvellement de l'habilitation après évaluation des connaissances et complément de formation.

Nos tarifs ne comprennent pas :

Les frais des stagiaires (restauration, déplacement, d'hébergement). Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des formateurs dans un rayon ≥ à 150km de notre siège social.

Pour vous y retrouver...

Valeur de la tension nominale : Un (exprimée en volt)

Domaines de tension		Courant alternatif (fréquence < 1000 z)	Courant continu
Très basse tension	TBT	Un ≤ 50V	Un ≤ 120V
	BTA	500V <Un ≤ 500V	120V <Un ≤ 750V
Basse tension BT	BTB	500V <Un ≤ 1 000V	750V <Un ≤ 1 500V
	HTA	1 000V <Un ≤ 50 000V	1 500V <Un ≤ 75 000V
Haute tension HT	HTB	Un > 50 000V	Un > 75 000V

Publication UTE C18-510 de 11/98 : codification des titres d'habilitation

Le titre d'habilitation est symbolisé par 2 ou 3 caractères	une lettre, un chiffre, une lettre	B	0	
deux lettres		B <td>R <td></td> </td>	R <td></td>	
une lettre, un chiffre, une lettre		B <td>2 <td>V</td> </td>	2 <td>V</td>	V
Domaine de tension	Basse tension (BT)	B		
	Très basse tension (TBT)			
	Haute tension (HT)	H		
Nature des attributions du personnel (personnel pouvant procéder à :)	des consignations		C	
	des interventions : dépannage, mesurage, vérification de connexion avec présence de tension (uniquement en BT)		R	
	des interventions sous tension		T	
	du nettoyage d'installations sous tensions		N	
	des opérations au voisinage de pièces nues sous tension			V
Nature des opérations confiées	travaux non électriques exclusivement ou manoeuvres permises		0	
	exécutant des travaux ou manoeuvres électriques		1	
	chargé de travaux électrique		2	

Fonctions	Opérations confiées	Titre habilitation	Remarques	Tension
Non électricien	Hors voisinage de la tension	B0	Pas d'opérations électriques mais accès dans locaux réservés aux électriciens ou dans zones présentant un risque électrique	BT
	Au voisinage de la tension	B0V		
Électricien exécutant	Hors voisinage de la tension	B1	Manoeuvres électriques	
	Au voisinage de la tension	B1V		
Chargé de travaux	Hors voisinage de la tension	B2	Travaux électriques	
	Au voisinage de la tension	B2V		
Chargé d'interventions	Contrôles, essais, mesures et connexions	BR		

	sous tensions			
Chargé de consignation		BC		
Non électricien	Hors voisinage de la tension	H0		HT